



Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA)

Direction de la santé, des affaires sociales et de
l'intégration du canton de Berne
Office de l'intégration et de l'action sociale
Monsieur le Conseiller d'Etat
Pierre Alain Schnegg
Rathausgasse 1
3011 Berne

par courriel : PolitischeGeschaefte.gsi@be.ch

RAPPORT GENERAL SUR LA STRATEGIE CANTONALE D'AIDE AUX VICTIMES 2023-2033 PRISE DE POSITION DE LA PLATEFORME DES INSTITUTIONS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (PIEA)

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le comité de la PIEA a pris connaissance du communiqué de presse de la DSSI concernant l'élaboration d'une stratégie d'aide aux victimes pour les 10 ans à venir. Il salue la volonté des autorités cantonales de combler une lacune, ce faisant.

Depuis sa création en 2015, la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et Bienne francophone (ci-après PIEA) s'est positionnée comme l'interlocutrice francophone des autorités et des partenaires du domaine de la prise en charge des enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. C'est avec un grand intérêt, que le comité de la PIEA a lu le rapport sur la stratégie cantonale d'aide aux victimes 2023-2033 publié sur le site internet du canton de Berne et l'a mis en perspective avec la réalité et les besoins de la région. Les enfants et les adolescent.e.s en difficulté sont souvent victimes de violences. C'est pourquoi, les institutions francophones qui leur offrent des prestations de protection et d'encouragement se sont arrêtées à quelques éléments de ce projet de stratégie et souhaitent faire part de leurs réflexions aux autorités concernées. La PIEA invite la DSSI de la consulter au sujet de la suite de la procédure de mise en place de la présente stratégie.

SITUATION ACTUELLE, ANALYSE ET ETAT DES LIEUX

Le comité de la PIEA ne vise pas à obtenir un statut privilégié pour la partie francophone du canton. Cependant force est de constater que la première partie du présent rapport analyse la situation actuelle de l'aide aux victimes en omettant de distinguer, dans ses chiffres, la population francophone de la population alémanique (heures de consultation, calcul du taux d'occupation des chambres ou des lits dans les maisons). Cette omission conduit à un flou quant aux besoins de la partie francophone qui pourrait déboucher sur une offre de prestations indistincte pour l'ensemble de la population du canton.

la-plateforme.ch

PIEA
c/o CEPC
Crêt du Sapelot 10
2608 Courtelary

info@la-plateforme.ch



La PIEA propose que ce rapport général fasse état de la situation de la partie francophone du canton et mentionne ses besoins, cela afin que le point de départ de la nouvelle stratégie corresponde bien à la réalité de la région et du canton. Elle souhaite notamment que l'analyse démographique distingue la situation de la partie francophone de la partie germanophone du canton afin de déterminer de manière appropriée et ciblée les besoins de chacune des régions.

PREVENTION ET ACCOMPAGNEMENT : ENFANTS, ADOLESCENTS·E·S

Si les enfants sont mentionnés dans le tableau concernant les maisons d'accueil pour femmes (p. 10), leur présence et leurs besoins ne font l'objet d'aucune réflexion spécifique dans ce projet de stratégie d'aide aux victimes. Or, les enfants et les jeunes constituent un groupe particulier de victimes. Certes, des mesures de protections existent. La LPEP règle la question des prestations d'encouragement et de protection. Le comité de la PIEA salue la volonté des autorités de renforcer les mesures de prévention destinées aux mineur.e.s victimes de violences. Sans en dresser une liste exhaustive, citons les actes de violences domestiques ou sexuelles (au sein ou à l'extérieur du cercle familial), les violences exercées par des pairs, violences psychologiques, abandons, etc. Aux yeux de la PIEA, la place réservée à la prévention dans le présent rapport est trop réduite. Considérant qu'il est important de tout mettre en œuvre pour faciliter et encourager les moyens de permettre aux enfants et aux jeunes de se confier et/ou de dénoncer les actes dont ils ou elles sont victimes, il souhaite que **tous** les milieux proches des enfants et adolescentes y soient associés. Il faut donc agir auprès des adultes et du personnel encadrant en leur offrant une formation à l'écoute et à la détection des symptômes dus à leur souffrance. Dans un tel contexte, un travail parfaitement ciblé avec l'OKJA, la POCA et le Ministère public est indispensable. Toutefois, aux yeux de la PIEA, il est important de d'élargir le cadre dans lequel la prévention peut trouver sa place : école, médecin, planning familial, milieux de la formation, milieux sportifs, AEMO, etc. De plus, il est important que des cursus de formation reconnus soient offerts, en français, en respectant les particularités culturelles de la partie francophone du canton.

Le comité de la PIEA souhaite que, dans la présente stratégie d'aide aux victimes, la situation des enfants et adolescent.e.s fasse l'objet d'une réflexion et d'une prise en compte plus approfondies et plus spécifiques. Il souhaite qu'un concept de prévention et de lutte contre les violences sur mineur.e.s soit élaboré d'entente avec les Directions concernées (soit l'INC, la DIJ, la DSE et la DSSI) qui propose des mesures d'aides à la dénonciation d'actes de violence subis. Il recommande de préparer l'entourage des jeunes à reconnaître leurs difficultés et leurs souffrances. Des formations initiales ou continues doivent être offertes en français pour les personnel encadrant francophone.

FOYER POUR JEUNES FILLES ET JEUNES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES (P. 30)

Le rapport mentionne en page 20 : « *Il convient d'identifier un moyen d'aménager un nombre suffisant de places pour les victimes de violence domestique au sein des refuges ainsi que de garantir un financement adapté* ». L'identification prévue devra tenir compte de la spécificité et des besoins de la partie francophone du canton et de l'espace bilingue de Biel-Bienne et offrir des prestations en français aux personnes francophones (mères et enfants). Il en va de même pour toute solution post-hébergement. Le comité de la PIEA constate donc avec satisfaction que le rapport mentionne le besoin de **quatre places d'accueil supplémentaires** dans les maison d'accueil pour femmes dans le canton de Berne. Comme mentionné au point 8.3.2, à la page 30, l'accueil doit être possible en cas d'urgence, sans attendre que l'APEA se soit prononcée. Se pose alors la question de savoir si ces quatre places supplémentaires seront en nombre suffisant pour répondre aux besoins de l'ensemble du canton **et plus particulièrement dans sa partie francophone**. Un appui psychologique d'urgence y sera-t-il associé ? La solution zurichoise n'est absolument pas appropriée pour de jeunes Romandes. Il convient donc d'éviter, tant que faire se peut, de recourir aux prestations d'institutions hors canton. Evitons la double peine pour les victimes de violences, qu'elles soient majeures ou mineures.

S'agissant des places d'accueil pour enfants et adolescent.e.s, la possibilité de recourir aux offres des foyers pour enfants et adolescent.e.s existants doit être examinée avec la plus grande circonspection : de manière générale, les jeunes filles victimes de violences domestiques ou sexuelles ne souhaitent pas être accueillies



dans un environnement **mixte**. A cela s'ajoute le fait que, dans la partie francophone du canton, elles ne sont pas en nombre suffisant.

Sachant que les places disponibles dans les foyers accueillant des enfants et des adolescent.e.s de la partie francophone du canton sont très limitées, le comité de la PIEA demande que des places d'accueil pour adolescentes ou jeunes femmes victimes de violences soient créées dans la partie francophone du canton et que, de manière générale, les prestations de protection et de soutien destinées à la population francophone le soient en français.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET UNITE DE CRISE

Dans sa réponse à l'intervention parlementaire 243-2021 intitulée **Soins psychiatriques dans le canton de Berne la situation se détériore**, le Conseil-exécutif concède « *Le Conseil-exécutif est conscient que cette situation – notamment le manque de personnel soignant et de médecins spécialistes – peut avoir des répercussions également sur la couverture en soins psychiatriques (...).* Or, dans la partie francophone du canton, une **unité d'accueil de crise s'avère indispensable**, tout particulièrement pour les enfants et adolescent.e.s victimes de violences. Les besoins, dans ce domaine, sont à répertorier. Un **élargissement de l'UHPA** serait à envisager, tout comme une **prise en charge aiguë à domicile**.

Le comité de la PIEA invite la DSSI de saisir l'opportunité de la mise en œuvre de sa stratégie d'aide aux victimes pour procéder à l'analyse des besoins et au renforcement des prestations de crise dans le domaine de la pédopsychiatrie, voire de la psychiatrie, avec les milieux concernés.

PERSONNES ISSUES DE LA MIGRATION

La volonté des autorités de distinguer, dans son analyse la population indigène de la population issue de la migration peut se comprendre. Toutefois, il convient également de s'interroger sur les causes de la violence recensée au sein de la population issue de la migration. Est-elle liée au stress dû aux conditions d'accueil, à la solitude, au désœuvrement, à la promiscuité ? Autant d'éléments qui peuvent conduire à la perte de repères. La tolérance zéro ainsi que les sanctions, si elles permettent de protéger victimes et population, interviennent alors que le mal est fait. Travailler en amont serait certainement un moyen d'assurer aussi la sécurité des personnes exposées et celle **des enfants et adolescent.e.s, parfois non accompagnés**. Dans un tel contexte, il faut relever que la formation des personnes responsables de l'accueil de migrants, que ce soit au sein de la police ou des foyers d'accueil, est primordiale.

Par conséquent, la PIEA considère qu'il serait judicieux d'étudier comment prévenir des actes de violences commis dans un contexte migratoire souvent difficile, de prévoir des mesures de prévention et d'assurer au personnel en contact avec les personnes issues de la migration une formation adéquate, approfondie et reconnue.

PERSONNES AGEES

Bien que la situation **des personnes âgées** ne soit pas au cœur des préoccupations de la PIEA, son comité considère qu'un chapitre du présent rapport devrait lui être consacré. Comment détecter les actes de violences ou de maltraitements commis envers les personnes âgées ? Comment y remédier ?

PILOTAGE DES PRESTATIONS

L'objectif de recourir au financement des fournisseurs de prestation selon le **modèle « par sujet »**, tout en maintenant l'octroi de condition de base, comporte des **risques** assumés par les institutions qui, paradoxalement, n'ont aucun moyen de garantir une occupation rentable de leurs espaces. En effet, elles n'ont aucune prise sur le flux de leurs résident.e.s.



Le comité de la PIEA souhaite que ce risque soit pris en compte afin d'assurer la pérennité de telles institutions. Il demande que les contrats de prestations soient élaborés d'entente avec les fournisseurs de prestations de manière à garantir l'avenir de leur institution.

MISSION

Le comité de la PIEA souhaite que l'on complète la phrase suivante comme suit : *La mission décrit la manière dont l'aide aux victimes du canton de Berne entend être perçue à long terme : nous veillons à proposer une offre connue, adaptée aux besoins et facile d'accès afin de soutenir les victimes et leurs proches ainsi que de prévenir d'autres infractions dans le respect de la territorialité des langues et du bilinguisme cantonal. (...)*

MESURES

Optimisation des structures de l'aide aux victimes

La liste des organes d'aide aux victimes, qu'ils soient directs ou indirects, est bien fournie (cf. annexe 1). La simplification des structures en vue d'unir les forces à disposition conduira à un renforcement de l'aide et du soutien à la seule condition qu'elle ne se fasse pas au détriment de la variété et de l'éventail des prestations destinées aux victimes de violences francophones. L'accès centralisé à l'aide aux victimes doit tenir compte des besoins de la population francophone, tout particulièrement des enfants et adolescent.e.s.

Par conséquent, le comité de la PIEA demande que, si réduction des partenaires contractuels il y aura, on veille à ce que les fournisseurs de prestations soient proches de la population francophone, que toutes les interlocutrices et tous les interlocuteurs offrant des prestations d'écoute, de conseil et d'orientation destinées aux victimes francophones maîtrisent bien le français et soient en nombre suffisant pour répondre aux besoins.

Procédure d'achat des prestations (p. 27)

Selon le rapport, *Les prestations à acheter sont définies, de même que leur financement.* Si le canton s'apprête à « acheter » des prestations, ces dernières sont-elles existantes ou doivent-elles être nouvellement mise à disposition ? Va-t-on se mouvoir sur un « marché » qui sera régulé par l'offre et la demande ? Si cela devait être le cas, une telle situation pourrait entrer en contradiction avec le fait que les prestations seront définies et régies par les contrats de prestations dans lesquels seront posées des exigences de formation du personnel et de qualité des prestations. Dans un tel contexte, il convient que l'offre de prestations tiennent compte des besoins réels des adultes et des mineur.e.s, tout particulièrement dans la partie francophone du canton.

Le comité de la PIEA demande que l'offre de prestations tienne compte des besoins réels de la société et particulièrement du bilinguisme du canton. Pour la partie francophone et l'espace bilingue, il conviendra que les contrats exigent que les prestations destinées aux francophones le soient en français.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position et nous vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations les meilleures.

Courtelay, le 26 avril 2022

Plateforme des institutions pour enfants et adolescents
du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA)

Béatrice Sermet-Nicolet, présidente